

CONCENTRATEUR OXYGÈNE PORTATIF (COP) ATTESTATION DU MÉDECIN

En vertu des règlements de la Federal Aviation Administration (FAA), un passager qui demande la permission d'utiliser un concentrateur d'oxygène portatif à bord de vols qui pénètrent, quittent ou survolent le territoire des États-Unis d'Amérique, doit obtenir une attestation signée de son médecin et fournissant les détails requis à la section Attestation du médecin. L'attestation doit inclure la date, le nom du médecin, son numéro de téléphone et sa signature. L'attestation du médecin est valide pour une période d'un (1) an à compter de la date de sa signature.

À ce jour, les modèles de concentrateur d'oxygène portatif **AirSep Lifestyle, AirSep Free Style, Inogen One, SeQual Eclipse, ou Respironics EverGo** ont été approuvés par la FAA pour utilisation à bord des avions qui pénètrent, quittent ou survolent les territoires des États-Unis d'Amérique. Bien que ces appareils ne soient pas assujettis à la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses, des règlements spéciaux ont été adoptés par la FAA pour permettre l'utilisation des appareils mentionnés à bord des avions.

INFORMATION POUR LE CONSOMMATEUR

Vous devez conserver ce document et le présenter aux agents de la compagnie aérienne lors de l'enregistrement et au moment de monter à bord de l'avion.

1. Vous êtes responsable du bon état de fonctionnement du concentrateur d'oxygène et qu'il ne comporte pas de trace d'huile ou de graisse ou de marques de dommage et signes d'usure excessive ou abus.
2. Vous êtes responsable d'apporter un nombre suffisant de piles pour assurer le bon fonctionnement du concentrateur d'oxygène pour toute la durée du voyage et plus particulièrement, pour la durée du vol, toutes les périodes au sol (précédant le départ, à l'arrivée et pendant les escales) et les délais imprévisibles. Les piles doivent être placées dans les bagages à main (interdiction de transport dans les bagages enregistrés) et doivent être emballées de manière à les protéger de tout dommage ou court-circuit. Le poids du concentrateur d'oxygène portatif et du bagage dans lequel vous transportez les piles n'est pas pris en compte dans le calcul de l'allocation permise pour les bagages à main.

ATTESTATION DU MÉDECIN

Nom du patient : _____ Date: _____

1. L'utilisateur du COP peut-il voir, entendre et décoder les consignes et signaux d'alarme de l'appareil et réagir sans aide?

Oui ____ Non ____

Sinon, le passager doit être accompagné par une personne capable de l'aider.

2. Le concentrateur d'oxygène doit-il être utilisé en tout temps, incluant dans l'aéroport, en période de déplacement de l'avion sur la piste, au décollage, à l'atterrissage ainsi que pendant le vol?

Oui ____ Non ____

Sinon, veuillez préciser :

La portion du voyage pendant laquelle l'oxygène est prescrit (i.e., pendant le vol seulement): _____

3. Les vols de Sunwing Airlines sont pressurisés à 8,000 pieds (2 428,4 m) au dessus du niveau de la mer. L'utilisateur doit ajuster le débit d'oxygène à un maximum de _____ au besoin pendant le vol, reconnaissant le fait que la pression peut changer en tout temps. Un débit maximum de 4 litres par minute est permis.

Nom du médecin : _____ Numéro de téléphone du médecin : _____

Signature du médecin : _____ Date : _____

Réservé à SUNWING AIRLINES

À l'agent du service à la clientèle/agent de bord : veuillez vérifier que le formulaire est complet et le remettre au passager.

CONDITIONS D'UTILISATION À BORD DES AVIONS DE SUNWING AIRLINES

Le COP doit fonctionner sur piles de façon autonome. Les avions de Sunwing Airlines ne sont pas munis de prises électriques pour ce genre d'appareil.

Les modèles de concentrateurs d'oxygène portatif **AirSep Lifestyle, AirSep Free Style, Inogen One, SeQual Eclipse, ou Respironics EverGo** ont été approuvés pour utilisation à bord des avions de Sunwing. Une étiquette confirmant l'approbation d'utilisation en vol doit être apposée sur l'appareil.

Le passager doit voyager avec un nombre suffisant de piles pour faire fonctionner le COP pendant toute la durée du vol et des délais prévisibles, plus une pile supplémentaire pour les délais imprévisibles. Les piles supplémentaires doivent être emballées de manière à éviter tout court-circuit. Les bornes des piles doivent être encastrées ou recouvertes pour éviter tout contact avec le métal, incluant les bornes des autres piles.

Le passager doit s'assurer que le COP ne comporte pas de trace d'huile, de graisse ou d'autres produits pétroliers, est en bonne condition, sans marques de dommage ou signes d'usure excessive ou abus. Le passager doit permettre une vérification de l'entretien approprié du COP sur demande.

Le passager doit présenter une lettre avec entête, signée par son médecin traitant et datée de moins d'un an au moment du départ. La lettre doit inclure les informations suivantes :

- Le passager peut faire fonctionner l'appareil et reconnaître les signaux d'alarme liés au fonctionnement de l'appareil et réagir sans aide. Dans le cas contraire, le passager doit être accompagné par une personne capable de l'aider.
- Les périodes d'utilisation prescrites (circulation au sol, décollage, trajet, atterrissage), et
- Le débit d'air maximum correspondant à la pression intérieure de la cabine en situation normale de vol. (la cabine est pressurisée à une altitude de 8 000 pi (2 428,4 m))

Au moment de la réservation

- Le passager doit informer l'agent de réservation (AR) de son intention d'utiliser un COP à bord du vol et indiquer le modèle de l'appareil.
- Si la réservation est effectuée par l'entremise d'une agence de voyages, le passager devra appeler au **416-620-4955 ou 1-877-877-1755 poste 328** après la réservation.
- Le passager peut aussi indiquer son intention d'utiliser un COP au moment d'effectuer la réservation au **1-877-877-1755 ou 416-620-4955 poste 328.**

À l'aéroport :

- Le passager utilisant un COP doit obtenir une carte d'embarquement et se présenter à la porte d'embarquement au moins 45 minutes avant le départ. Le passager doit ensuite s'adresser à un agent du service à la clientèle qui lui remettra une fiche d'embarquement prioritaire et un avis aux passagers requérant un embarquement prioritaire.
- Avant l'embarquement, l'agent effectuera une vérification du modèle du COP, de la lettre du médecin, du nombre des piles et de leur emballage.

À bord de l'avion :

- Le passager utilisant un COP approuvé doit occuper le siège situé le plus près du hublot rapport pour ne pas entraver la liberté d'action des autres passagers de la rangée qu'il occupe. Pour satisfaire aux exigences de sécurité, il doit, obligatoirement dans bien des cas, occuper le siège adjacent au hublot.
- Durant les déplacements de l'avion au sol, le décollage et l'atterrissage, le COP doit être rangé sous le siège devant l'utilisateur ou dans le porte-bagages. Si le passager doit utiliser l'appareil durant ces périodes, il doit s'assurer que l'appareil n'entrave pas les déplacements des passagers vers les sorties et dans l'allée. Il est défendu d'utiliser un COP si l'utilisateur est assis dans un siège de sortie d'urgence ou près d'une cloison.
- Le passager peut utiliser le COP lorsqu'il se déplace dans l'avion seulement si le signal indiquant de boucler la ceinture est éteint.
- Dans le cas où le COP est placé dans les bagages à main et ne sera pas utilisé pendant le vol, il doit être déchargé et sans pression. Les piles doivent être retirées et emballées séparément, à moins que l'appareil soit muni d'au moins deux dispositifs de protection pour éviter qu'il ne se mette en marche inopinément.